

Le guide de la rémunération

Point de l'indice est actuellement fixé à :
4,6860€

Traitement, Pension, Primes et indemnités

Les + :

1. Le traitement brut (code 101000):

*Le traitement annuel mensuel est calculé en multipliant l'indice majoré (en haut feuille de paye) X la valeur du point d'indice .
Pour avoir le traitement brut annuel X 12*

2. La Nouvelle Bonification indiciaire « NBI » (code 101070)

En général 20 points d'indice pour les catégories A et 10 points d'indice pour les catégories B et C.

3. Indemnité de résidence (code 10200)

- 3 % en Zone 1 (île de France)
- 1 % en Zone 2 (Certaines Grandes Villes)
- 0 en zone 3

4. Supplément familial de traitement (code 104000)

Nombre d'enfants	Part fixe	Part proportionnelle au traitement brut	Minimum mensuel	Maximum mensuel
1 enfant	2,29 € -		2,29 €	2,29 €
2 enfants	10,67 €	3 %	73,79 €	111,47 €
3 enfants	15,24 €	8 %	183,56 €	284,03 €
Par enfant supplémentaire	4,57 €	6 %	130,81 €	206,17 €

5. Indemnité forfaitaire de déplacement (code 200023)

Valeur d'un taux annuel de 29,27€

6. Remboursement Domicile/Travail (code 200039)

7. Longues durées (code 200048)

-Service de + de 8h

-hors résidence

-couvrant les heures de repas (11h/14h et 18h/21h)

Montant : 15,25€

8. Allocation pour chien de service (code 200075)

Montant : 97€/mois (par animal)

9. Prime TAI « traitement informatisé de l'information » (code 200286)

10. Indemnité entretien/habillement (code 200085)

Montant : 14,58€

11. Indemnité de risque (code 200312)

Montant 74 points d'indice = 346,76€

12. Indemnité mensuelle technicité « IMT » ([code 200321](#))
Montant 94,26€ (avec retenue de 20 % pour pension)
13. Astreintes ([code 200667](#))
-143,08€ pour astreinte commandement 7 jours
-108,60€ pour astreinte opérationnelle de 7 jours
14. Allocation complémentaire de fonction « ACF » ([code 201067,068,069,070,071,072](#) selon branche et catégorie)
15. IFTS ([code 200676](#))
Montant 8,33 % du traitement brut (catégorie A et contrôleur 1^{er} classe à partir 2^{ème} échelon et Contrôleur 2^{ème} classe à partir 4^{ème} échelon)
16. Indemnité d administration et de technicité « IAT »
([code 200674](#))
Montant 8,33 % du traitement brut (catégorie C et catégorie B ne touchant pas IFTS)
17. Majoration d'allocation complémentaire de fonctions
([code 200701, 201082,083,085,086,1106,1107,1108,1109,1098,1510,](#) selon branche et catégorie)
SRB, Heure de nuit et dimanche, RTS, allocation entretien bicyclette, ISM ...
18. Prime de rendement ([code 201090](#))
19. Garantie de rémunération ([code 201281](#))
20. Répartitions contentieuses, compensations exceptionnelles ([code 201278, 1279](#))

21. Rachat de jour CET (code 201420,1425)

- 65€ brut pour catégorie C
- 80€ brut pour catégorie B
- 125€ brut pour catégorie A

22. Indemnité dégressive (code 201870)

Les - :

1. Retenue pour Pension (cotisations retraite)

- Retenue pour pension civil (code 101050) = cotisation retraite est de 10,56 % au 01/01/2018 (12,5 % pour les agents Surveillance)
- Retenue sur IMT « 20% » (code 101052)
- Retenue sur NBI « 10,56% » (code 101053)
- Retenue sur Indemnité de risque « 10,56% » (code 101055)

2. Cotisations salariales

- CSG non déductible 2,4 % de 98,25 % des revenus bruts (code 401201)
- CSG déductible 6,8 % de 98,25 % des revenus bruts (code 401301)
- Cot sal rafp 0,05X(primes + indemnité) (code 501080)
- Contribution solidarité, 1 % revenus bruts (code 555010)
- Contrat mutuelle si MGEFI (code 703777 à 703779)
- Prefon (code 751080)

3. Divers

- Absence non rémunérée « grève » (code 016042)
- participation agent au titre restaurant (code 559000)
- Transfert primes/points (code 604971 et 604972)

